Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026084SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/084

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 juillet à 18H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 27 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Jean-Pierre GUILLOU, Pierre-Olivier MOY, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Pascal PÉREZ, Stéphane ALLOT, Vincent HUET, Gaëlle REFFO, Ségolène ERDMANN, Arnaud LE GOFF, Marianne VOISIN, Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, qui ont donné procuration à Benoît GUEGAN, Isabelle TANGUY.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.07.2026 / 2026/084 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « PATRIMOINE CULTUREL » POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINTE CANDIDE AUPRÈS DE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ :

RAPPORTEUR M. Le Maire,

M. Le Maire rappelle que la commune va entreprendre des travaux de réhabilitation de l'Église paroissiale Sainte-Candide. Elle prévoit des travaux de consolidation de la structure de l'Édifice. Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Renforcement des fondations sous la partie Nef de l'Eglise par injection de résines
- Traitement des fissures intérieures
- Consolidation des ouvertures
- Reprise des gouttières et du réseau pluvial de l'édifice

Dans le cadre des actions soutenues relatives à la préservation du petit patrimoine et sa mise en valeur, la commune sollicite un fonds de concours avec un accompagnement financier par Quimperlé Communauté pour des travaux de réhabilitation de l'Église Sainte-Candide de Scaër.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026084SCA-DE

VU l'exposé de M. Le Maire,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » en date du 26 juin 2026

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réhabilitation de l'Église paroissiale Sainte-Candide,

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

Article n°1 :
D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de Quimperlé Communauté d'un montant de 15 000 € et à signer tous les documents y afférents (conventions, demande de versement etc.).

Article n°2 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR

